



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 27 mai 2024

DELIBERATION N°2024-027

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20240527-DELIB2024_027-DE



L'an 2024, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sophie CUTAJAR pouvoir à Nathalie GOIX.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25/03/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-027 : Convention de service relative à l'habilitation à la consultation du Quotient Familial des allocataires MSA

Stéphane COUDERT, Rapporteur

Dans le cadre du service périscolaire, et de manière analogue aux procédures relatives aux quotients familiaux avec la CAF, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) propose un service en ligne permettant aux partenaires de l'action sociale, dont les communes, de consulter le montant du Quotient Familial (QF) mensuel de ses allocataires.

Les informations communiquées sont des informations confidentielles, et à ce titre, il est indispensable de les transmettre dans un cadre sécurisé. C'est dans ce contexte que la CMSA et la Commune se sont rapprochées afin de conclure la présente convention dans les conditions exposées en annexe.

La CMSA met à disposition du Partenaire un service de consultation du QF de ses allocataires. Le service en ligne est accessible via le portail «msa.fr». Il permet, après habilitation, d'avoir accès aux informations suivantes : coordonnées du dossier ; montant du QF.

Ce service a pour but de permettre le suivi des dossiers et la facturation selon les tarifs votés en Conseil municipal pour les accueils périscolaires.

Conformément aux termes de la convention en annexe, ce service de protection des données et d'engagement de confidentialité notamment.

Il est **PROPOSE** au Conseil municipal de :

- **DONNER SON ACCORD** pour la mise en place de ce service et **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention avec la MSA en annexe ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE SON ACCORD pour la mise en place de ce service et **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la MSA en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 07/06/2024
Reçu en préfecture le : 09/06/2024
Exécutoire le : 07/06/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 28/05/2024

Le Maire,
Nelly JANIN QUERGIA

